

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2026 / 4 / 2OUVERTURE DES
ACCUEILS DE
LOISIRSVACANCES
SCOLAIRES—
ANNEE 2026DATE DE CONVOCATION
13 Mai 2026DATE D'AFFICHAGE
13 Mai 2026EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 22

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG***L'an deux mil Vingt Six, le Vingt Mai à 18 heures 30 minutes,**

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DELBROUCQ Damien, DELECLUSE Léna, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GALLAND Guillaume, GARNIER Julia, HOTTELARD Fabienne, HUBAU Halima, LECOMTE Virginie, PAVY Stéphanie, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, RONDOUX Thierry, VANDAELE Jean-Christophe, WAQUET Antoine, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric

Absent(e)(s) :**A été nommée secrétaire :** Madame BULTEY Dominique

Il est rappelé à l'Assemblée que plusieurs accueils de loisirs seront organisés pendant les vacances scolaires de l'année 2026.

Il est également rappelé que la précédente délibération (n° 2025/7/1 en date du 10/12/2025) couvrait la période allant des vacances d'hiver aux vacances de printemps 2026.

Aussi, il convient désormais d'ouvrir les accueils de loisirs ci-après :

Appellation et durée des accueils :

- Accueil d'été : du Lundi 6 Juillet 2026 au Vendredi 28 Août 2026, soit 38 jours (pas d'accueil le Lundi 13 et le Mardi 14 Juillet 2026).

- Accueil d'automne : du Lundi 19 Octobre 2026 au Vendredi 30 Octobre 2026, soit 10 jours

- Accueil de fin d'année : du Lundi 21 Décembre 2026 au Jeudi 24 Décembre 2026, soit 4 jours (pas d'accueil le Vendredi 25 Décembre 2026). Pas de garderie du soir le Jeudi 24 Décembre 2026.

Fermeture du Lundi 28 Décembre 2026 au Vendredi 1^{er} Janvier 2027.

En cas de modifications des dates des vacances scolaires par le ministère de l'Éducation Nationale, les nouvelles dates de la zone B seront prises en compte.

Durée et horaire

Les accueils de loisirs se dérouleront :

- le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00

Restauration :

Un service de restauration optionnel sera proposé aux familles le midi.

Garderie :

Une garderie optionnelle sera proposée aux familles.

Elle permettra d'accueillir les enfants inscrits aux accueils le matin dès 7 h 30 et de les garder le soir jusqu'à 18 h 00.

Encadrement :

Pour chaque accueil de loisirs, il sera nommé 1 directeur, des directeurs adjoints et des animateurs au prorata du nombre d'enfants inscrits.

Les dépenses suivantes seront inscrites au B.P 2026 :

- Rémunération des directeurs et animateurs (non titulaires) - article 6413
- Achat de petit matériel : article 6068
- Achat de fournitures : article 60632
- Alimentation : article : 60623
- Produits pharmaceutiques : article 60628
- Prestations de services : article 6042
- Transport collectif : article : 624
- Frais de formation : à l'article 618

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Bulky



Le Maire,
Pascal ZOUTE

[Signature]